

Par ailleurs, elle recommande à l'autorité contractante de faire publier l'avis d'appel à concurrence, après obtention du BON A LANCER, à la fois au siège de la mairie/préfecture, de celui du PRODEFILAV-PEL/AGETUR, de la CCIB, et de celui de la chambre de métier et des institutions consulaires couvrant sa localité pour un délai de 10 jours ouvrables.

Cotonou, le 21 mai 2026

Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics



Alamissi Lucien KASSIFA

Localité : KANDI

CCMP-PRODEFILAV-PEL